



MAIRIE

DE

NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15

L'an deux mille vingt cinq et le neuf avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Château Gilles – Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme – Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procuration : Berna Camille à Morel Evelyne

Secrétaire de séance : Albouy Pascale

DELIBERATION 2025-007 : Convention avec Hérault Energies – Rue du 8 mai

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la convention n° CF/2025/010 relative aux travaux cités en objet.

L'estimation des dépenses de l'opération TTC, s'élève à :

- Travaux d'électricité :	79 095.17 €
- Travaux d'éclairage public :	8 446.11 €
- Travaux Télécommunications :	10 176.41 €
Total de l'opération :	97 717.69 €

Le financement de l'opération peut être envisagée comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et /ou financeurs) : 65 351.18 €
- La TVA sur les travaux d'éclairage publics sera récupérée directement par HE : 13 467. 89 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 18 898.62 €.

**Le conseil municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- Accepte le projet Rue du 8 mai pour un montant prévisionnel global de 97 717.69 €
- Accepte le plan de financement présenté par le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision et ce dans la limite de 20 % supplémentaire du montant prévisionnel délibéré ce jour
- Dit que cette dépense inscrite au budget d'investissement de l'année 2025.

Pour extrait conforme

LE MAIRE
David ASTRUC

La Secrétaire de séance